

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 12 Dhoulhajja 1447
29 Mai 2026

N° 62

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1558
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1559
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1561
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1562
Avis aux créanciers.....	1566
Convocations	
Sociétés anonymes	1567
Actes Administratifs	
Avis au public	1574
Divers	
Avis au public.....	1574
Rectificatifs	1574

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE POLY-SIEGES

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 1 111 500 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE TUNIS - KM 11 SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0010452G

MF : 0010452 GAM 000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 Avril 2026, enregistré à la recette des finances à Akouda le 08 Mai 2026 sous le N° 26700939 quittance N°M021870, le mandat de la société INTER AUDIT, membre de l'ordre des experts-comptables de Tunisie représentée par Mr Tarak Kallel et ayant comme identifiant unique 1347386N, et ce en tant que commissaire aux comptes de la société, a été renouvelé pour une période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027, soit les exercices 2025, 2026 et 2027.

Deux copies ont été déposées au RNE récépissé définitif le 21/5/2026.

2026S00733SANB2

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE HOTELIERE SUN BEACH

HOTEL ROYAL KENZ

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 5 799 270 DINARS

SIEGE SOCIAL: ROUTE TOURISTIQUE JINEN EL KANTAOUI HAMMAM SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0047344A

MF : 0047344 AAM 000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 Avril 2026,

enregistré à la recette des finances à Hammam - Sousse le 08 Mai 2026 sous le N°26702915 quittance N°M057748, le mandat de la société INTER AUDIT, membre de l'ordre des experts-comptables de Tunisie représentée par Mr Tarak Kallel et ayant comme identifiant unique 1347386N, et ce en tant que commissaire aux comptes de la société, a été renouvelé pour une période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027, soit les exercices 2025, 2026 et 2027.

Deux copies ont été déposées au RNE récépissé définitif le 21/5/2026.

2026S00734SANB2

Notice d'augmentation du capital social

Société Générale Industrie du Nord «GINOR»

IU : 1039673/B

1. Siège social : 19, rue d'Allemagne, Tunis
2. Forme de la société : Anonyme
3. Capital social : 50.000.000,000 DT
4. Objet : la création d'une unité de production des produits et dérivés extrait de la betterave (...).
5. Durée : 99 ans
6. Date et lieu de dépôt du PV d'augmentation : PV de l'AGE en date du 12/05/2026 enregistré à la REAS, 1er bureau Tunis le 19/05/2026 sous le n°26501836 quittance n°4802 déposé le 21/05/2026 au Registre National des Entreprises sous le N°202637910, N° de dépôt 14213
7. Montant du capital social à souscrire : 5 .000.000 DT
8. Nombre des actions à souscrire : 500.000 actions.
9. Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT
10. Montant de l'augmentation : 5.000.000 DT

11. Avantage au profit de l'un des actionnaires : aucun.

12. Apport en nature : néant.

13. Conditions d'admission aux assemblées générales : les Assemblées Générales réunissent tous les actionnaires, nonobstant le nombre d'actions que possède chacun d'eux, à condition qu'elles soient libérées.

14. Stipulations relatives à la répartition des résultats : selon décision de l'AGO et des statuts.

15. Délai accordé à la souscription : quinze (15) jours de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation.

16. Modalité de convocation aux assemblées générales : conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales.

2026401931SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

NOMINATION DE LIQUIDATEUR

SOCIETE ECITYZEN SARL

ADRESSE : 8 Résidence Jasmin du lac, Berge du lac2, Tunis

CAPITAL : 5000 DINARS

IU : 1311682 B

Conformément au procès-verbal de la réunion du 16 mars 2026, enregistré à la recette des finances le 18 mars 2026 sous le numéro 26502221,

M. Souheil Mahroug est nommé liquidateur de la société Citizen, numéro d'identification fiscale 1311682 B.

L'adresse de liquidation est: 4, rue Chadli Ktari, El Menzah 9A. Toute personne intéressée est priée de contacter le liquidateur.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé au Registre national des entreprises sous le numéro 202629352 le 27 mars 2026.

2026401933SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

RENONCIATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/04/2026 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 27/04/2026 quittance N°M040217 n° d'enregistrement 26201172 Madame Douha dekhili bent Mohamed Titulaire de la cin 07880202 a renoncé à la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au commerce de prêt à porter et jouets sis à la rue Farhat hached espace souk el Irbiaa Jendouba à Madame AOUTEF BOUZIDI BENT HEDI Titulaire de la cin 07833720. Les oppositions doivent être déposés entre les mains du donataire à son adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 20/05/2026.

2026R01681FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé le 10/09/2025 par maître Wechtati Moncef et son assesseur maître Bousaid Inssaf le 24/09/2025 enregistré sous Numéro 214 page 167 Mr Ali Iskandar ben Mongi marzouki titulaire de la CIN n°07838958 demeurant à HKIM OUED MLIZ a accordé une donation à son père Mr Mongi marzouki titulaire de la CIN N°02513257 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exploitation de café dénommé café ouled Marzouk sis saidia 3 route ghardimaou Jendouba.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès du bénéficiaire de cette donation à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué et dans un délai de (20) jours à compter de cette annonce au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 07/05/2026.

2026R01682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances la nouvelle Médina le 18/05/2026 quittance n°M028725 Mme Moufida Sassi titulaire de la c.i.n n°00231835 a vendu à Mr Sami Dhifallah titulaire de la c.i.n n°07042880 les éléments incorporels du fonds de commerce sis à la route de MORNAG km 7 el Yasminet la Nouvelle Médina exploité en parfumerie.

Les oppositions seront reçues à l'étude de maître HICHRI BRAHIM sis au 21 avenue de France Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 21/05/2026 aux deux quotidiens à savoir Echourouk et Le Quotidien.

2026R01684FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 21-05-2026 sous le N°26202179 quittance N°M061298, La Sté MABROUKI PLASTIQUE a cédé à Mr Abed Elkader Sayari un fonds de commerce par ses éléments corporels et incorporels, sis à la Rue Ghadir N°1 Sidi Hassin Tunis.

Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur Mr Abed Elkader Sayari et à son adresse au Lot3 Immeuble C APP10 OMAR MOKHTAR Tunis. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 24-05-2026.

2026R01691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 19/05/2026 enregistré sous le numéro 26201419 quittance n°036331 Youssef Ben Hedi Ouderni titulaire de la C.I.N n°04451826 délivrée le 13/11/2007 a vendu à Jihene Bent Mohamed Chenneoui titulaire de la C.I.N n°04807090 délivrée le 16/08/2022 la totalité du fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce sis au n°22 avenue Habib Bourguiba Radés Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local. Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 23/05/2026.

2026R01692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p. en date du 15 mai 2026 enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 15 mai 2026 n° de quittance M040638 n° d'enregistrement 26202498, Mr Oussama Ben Adel DAHMANE a vendu à la société Dahmane pièces de rechange en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de pièces détachées auto exploité au local sis au 62 Avenue de France Ben Arous avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront entre les mains du vendeur ou de son représentant à l'adresse sise au 62 Avenue de France Ben Arous, dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel sous peine de forclusion et déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 23 mai 2026.

2026R01696FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/05/2026 enregistré à la recette des finances Boulbaba mrabet Gabès

le 13/05/2026 quittance n°M032394, enregistrement n°2620425, Madame samia bent hassen ben mabrouk CHOUCHEM, c i n n°05851457 du 21/01/1997 résidente d'habitude au quartier militaire beb bhar Gabès, a vendu à monsieur Mohamed faiez ben Mohamed MOKHTAR, c i n n°05862389 du 20/06/2024, résident d'habitude à la rue elnarjes cité ezzhour Gabès, la totalité du fonds de commerce sis avenue aboukasssem echabbi elmanara Gabès 6011, matricule fiscal n°000 C N°1454141/R. le fonds de commerce contient des éléments corporels et incorporels.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne s'adresser à Monsieur Mohamed faiez ben Mohamed MOKHTAR à son adresse à la rue elnarjes cité ezzhour Gabès. Cette annonce a été publiée aux journaux "El chourouk" et "le Quotidien" le 19/05/2026.

2026R01704FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/04/2026 enregistré au bureau des finances de Houmt Souk Djerba le 04/05/2026 sous le numéro suivant le reçu N°M054556 Enregistrement N°26202857, Madame Mounira bent Tliba FERJANI a vendu et cédé à Madame Rajaa Bent Ahmed BEN MANSOUR la totalité du fonds de commerce destiné à la coiffure féminine et à la vente et achat de produits y afférant avec tous ses éléments corporels et moraux il est exploité dans des locaux sis au 41 rue 20 Mars à Houmt Souk Djerba.

Toute opposition dans les délais légaux sera déposée au cabinet de Maître Mustapha OUEGLANI Avocat au 41 Rue 20 Mars 1956 à Houmt Souk Djerba.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Le Temps» numéro 16.880 du 15 Mai 2026 sous le numéro PM260604.

2026R01708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa le 11/05/2026 sous le n°26203077, quittance n°65528, Monsieur ezedine ben youssef titulaire de la CIN 07449907; a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en café catégorie1 avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 38 avenue Habib Bourguiba sidi daoud la marsa, à monsieur fathi issaoui titulaire de la CIN 04326074.

Les oppositions seront faites chez monsieur ezedine ben youssef à son adresse sise au 95 avenue Habib Bourguiba Ariana et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. La publication de cette vente a été effectuée au journal le Quotidien en date du 22/05/2026.

2026R01709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 27.28/04/2026 enregistré à la recette des finances Mjez el Beb et le 20/05/2026 sous le numéro 26200524 quittance n° M010772, madame Hassna Bent Hbib Ben Brahim Wesleti demeurant à cité Andalus Testour 9060 Béja a vendu à monsieur forat Ben Abed Elwehed Ben soulaymen Akkez résident à Rue du 7 Novembre Testour 9060 Béja, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie au local situé à la rue Hbib Bourguiba Testour 9060 Beja. Les oppositions se reçoivent entre les mains de madame Hassna Wesleti à son domicile élu sis à cité Andalus Testour 9060 Béja et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette publication au JORT. Cette annonce a été publié au journal le Temps le 23 mai 2026.

2026R01716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 12/5/2026 enregistré à la recette des finances Nfidha sous

n°26200869 quittance n°M00900671 le 14/05/2026 Wissem Marzouki titulaire de la carte d'identité n°12872530 a vendu à Malek Hemdani titulaire de la carte d'identité n°09006711 le fonds de commerce café catégorie 1 dans le local sis à rue essouk Nfidha contre une somme de quarante-quatre mille dinars. Les oppositions seront déposées chez Alaeddine Marzouki rue du travail n°250 Nfidha Sousse et une copie chez maître Afef Saidain, son cabinet sis à rue d'Algérie Sousse dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée le 21/5/2026 dans les journaux Echourouk sous n°IP324/0078 et le Quotidien le sous n° IP326/506.

2026S00738FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré le 21/5/2026 à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n°26202239 quittance N°M059711, Belghith Hamdi titulaire de CIN N°08825315 demeurant à la route de Sokra Km 3.5 Sfax, a vendu à Abid Hikma titulaire de CIN N°08775479 demeurant à la route L'afrane Km 2 avenue 109 Sfax, la totalité du fonds de commerce «BUVETTE» sis à Kassas Chaaben qui relit route de Tunis et Tenniour Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la publication de cet avis au JORT et devons être adressées chez Maître Hentati Mohamed Avocat 15 place Marburg Sfax. Cette annonce a été publiée au journal «El chourouk» du 23/05/2026.

2026X00806FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation en date du 18/05/2026 et enregistré à la recette des finances de Béja le 19/05/2026 sous la quittance n°M031242 Mme Amel Gharbi demeurante au 98 Avenue Farhat

Hached Béja fait donation de la totalité du fonds de commerce, café spécialisé, Salon de thé, avec ses éléments corporels et incorporels situé à l'Avenue Farhat Hached, Béja nord, à son fils monsieur Mohamed Koussay Amri demeurant au 98 Avenue Farhat Hached, Béja. Toute opposition sera tenue à l'adresse du fonds de Commerce dans les délais légaux. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 21/05/2026.
2026401903FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente d'un fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 4/5/2026 enregistré à La Recette des Finances de Borj Louzir le 4/5/2026 quittance N°M037828 enregistrement N°26201657 Mr Abdelkrim Hajjeji titulaire de la carte d'identité N°00302066 a cédé à Mme Amel Marzouki titulaire de la carte d'identité N°08525949 le fonds de commerce sis au 62 Bis Avenue KHALIL Jabrane El Mansoura Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse 62 Bis Avenue KHALIL Jabrane El Mansoura Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk- du 12/5/2026.

2026401921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat rédigé par Maître Mohamed Houssine Ben Bechir avocat au Kef signé au Kef le 27/03/2026 et enregistré à la recette des finances du Kef le 22/04/2026 selon le reçu N°M017376, N°26201066. Cherni Med Aziz - Med Ahmed Cherni - Rimal Chargui et Ilaf Cherni ont vendu tout le fonds de commerce constitué d'un point de vente de pièces de voitures enregistrée au registre national des institutions identifiant unique 0134247N (A141411998) situé au N°7 cité Fourati au Kef à la société (MOM

AUTO). Toutes les oppositions légales seront acceptées par voix d'un huissier notaire ou par lettre avec accusé de réception dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée au journal quotidien Chourouk N°12632 le 28/04/2026 page 20.

2026401922FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location du fonds de commerce gérance libre signé le 29/04/2026 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 04/05/2026, sous le numéro 26301726 quittance 36703, Mme Yosra Yaakoubi a loué à Mme Kemla Charmiti, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à l'exploitation d'une blanchisserie teinturerie, sise au 08 rue Damas RDC Tunis 1002. Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 26 Mai 2026.

2026401909FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20 octobre 2025 enregistré à la recette des finances de La Marsa en date du 20-04-2026 sous le N°26302540 quittance n°55771, Mme Manel Bent Abdelrahman Abeidia demeurant N°15 Rue Canada Cité Marah 2 - Marsa ouest- Tunis, a loué à la société «TWAZWIZA FAST FOOD», Société en Cour de Constitution, dont le siège social est sis au local Centre Commercial Millenium Sidi Daoud 2046 La Marsa Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local Centre Commercial Millenium Sidi

Daoud - 2046 La Marsa Tunis, avec les éléments corporels et les éléments moraux et ce à partir du 01-11-2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN parus le 26-05-2026.

2026401935FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20 Février 2026 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 04-05-2026 sous le N°26302880 quittance 62119, la société «Les Copains D'abord», identifiant unique N°1640412L, siège social sis N°62 Avenue Salah Ben Youssef Sidi Daoud - La Marsa, a loué à Mme Saida Bent Mohamed Nafati Epouse Mohamed Maaoui demeurant Avenue Habib Bourguiba - La Marsa -Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local N° 83 (Précédemment19) Avenue Habib Bourguiba Marsa Plage, avec les éléments corporels et les éléments moraux et ce à partir du 01-03-2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN parus le 26-05-2026.

2026401936FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

SYNDIC RESIDENCE SKANDER

Syndic des Copropriétaires Ain Zaghuan Nord - 2045 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive tenue le 21/02/2026, enregistré à la recette des finances de la Goulette - Tunis le 10/04/2026 sous N°26702917.

Il a été adopté ce qui suit :

* Approbation du règlement de copropriété de la résidence "SKANDER"

* Election des membres suivants du syndic pour une période d'un an à partir du 01/01/2026 :

- Présidente : Société PRESS AND GO représentée par Mme Fatma DAOUD

- Trésorier : Mr Haithem BELMABROUK

- Membre : Mr Mohamed Walid ABDENNABI

- Membre : Mme Meriem ELBLAICH

- Membre : Mr Houcem DAOUD

* Questions Diverses.

2026R01685APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de Développement et d'Action Sociale de Sakiet Eddaier.

Siège : Route de Mahdia Km 6, Avenue Habib Maazoun, Sakiet Eddaier – Sfax.

Objet : à caractère général.

Les objectifs :

- Contribuer aux efforts de l'Etat visant à améliorer les conditions sanitaires et environnementales ainsi qu'à promouvoir l'action culturelle et créative à la délégation de Sakiet Eddaier, en coordination avec les structures concernées et dans le respect de la réglementation légale en vigueur à cet effet;

- Contribuer à l'amélioration de l'aspect esthétique de la délégation de Sakiet Eddaier et à la sensibilisation environnementale dans la région, en coordination avec les structures spécialisées compétentes;

- Elever le niveau de sensibilisation sociale, culturelle et professionnelle des citoyens de la délégation de Sakiet Eddaier à Sfax;

- Encourager et soutenir la participation communautaire dans le travail bénévole et les activités visant

le développement de la société au sein de la délégation de Sakiet Eddaier à Sfax;

- Contribuer au soutien des femmes et des enfants, participer au développement de leurs capacités et répondre à leurs besoins dans le cadre des programmes de développement de la délégation de Sakiet Eddaier, en coordination avec les parties concernées.

Les membres :

- Le président : Fayçal BEN AMOR

- Le secrétaire général : Mohamed KETATA

- Le Trésorier : Mohamed Najib DAOUD.

2026X00803APSF1

DECLARATION

Dénomination de l'association :

- Amicale des Agents et Cadres de la Société TRAPSA

Siège social : Skhira, en face de la délégation

Objet : Amicale

Objectifs :

- Organiser des activités de loisirs.

- Organiser des excursions et des voyages.

- Accorder des aides aux adhérents pour la rentrée scolaire et universitaire et des fêtes religieuses et nationales.

- Honorer les élèves et étudiants méritants, les enfants des adhérents lors de la Journée du Savoir.

- Conclure des conventions au profit des adhérents.

- Accorder des aides aux adhérents dans les cas de naissance et de décès.

Membres du bureau :

- Monsieur Abdelfattah Jomli : Président

- Monsieur Bessem Chetteoui : Vice-président

- Monsieur Saïd Attia : Secrétaire Général

- Monsieur Walid Chiha : Trésorier

- Monsieur Moez Ben Alaya : Membre

- Monsieur Nouredine Marrakchi : Membre

- Monsieur Lotfi Ben Mahmoud : Membre.

2026401926APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

CHATTY BENCHIKH LAWYERS

Nadya CHATTY BENCHIKH

Avocat DOCTEUR EN DROIT

4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah4
Tunis

IU : 1831730/K

Email :
dr.chattybenchikh.avocat@gmail.
com

70870232/23937023

1. Partie saisissante : La Banque Tunisie-Emirats «BTE», société à responsabilité limitée représentée par son représentant légal, sise rue Mohamed Beji Caid Essebsi, lotissement BC8, Centre - Nord 1082 Tunis, son identifiant unique est 0015094B, élisant domicile à l'Etude de son avocat poursuivant Maître Nadya CHATTY BENCHIKH, sise au 4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4 - 1004 Tunis, MF 1831730/k.

2. Partie saisie : M. Mohamed Ali Ben Hussein Sabaoulji, et M. Ali Ben Hadi Guemri, en tant que deux cautions réelles du débiteur principal, la société SOGTRAS.

3. Description de l'immeuble objet d'adjudication :

La propriété objet du titre foncier 71117, Ben Arous, située à la rue Ben Arous dans la zone industrielle Mghirah, gouvernorat de Ben Arous, et nommée «Melk Al-Guemri et Sabawlaji».

Il s'agit d'un terrain de 2759 mètres carrés, sur lequel se dresse un bâtiment de deux étages destiné à l'administration, derrière lequel se trouve un entrepôt qui servait à la réparation de camions lourds, et à l'entrée se trouve un poste de garde, à noter que la propriété est située dans une zone industrielle désignée pour les industries non polluantes.

Concernant les installations hors sol : tout d'abord, l'administration : sa surface couverte, répartie sur deux étages, est de 1 630 m². Ce bâtiment administratif comprend un rez-de-chaussée et un étage. Le rez-de-chaussée se compose d'un hall d'accueil, d'une salle de réception, de quatre bureaux, d'un service d'archives, d'un service commercial de pièces détachées, d'une kitchenette, de sanitaires, d'un restaurant et d'une salle multimédia. L'étage supérieur comprend un hall d'entrée, un secrétariat, trois bureaux (chacun avec ses propres sanitaires), une salle d'attente, une kitchenette, des sanitaires, une salle de réunion, une autre kitchenette, un hall ouvert avec des sanitaires, une kitchenette et un petit local de rangement. Les murs extérieurs de ce bâtiment administratif sont en briques doubles, tout comme les murs intérieurs. La toiture, d'environ 3 mètres de haut, est constituée de dalles de béton armé recouvertes en grande partie d'enduit de plâtre. Les portes sont en panneaux et aluminium, et les fenêtres en aluminium avec vitrage intégré. Les tuiles sont en matériau de couverture, certaines étant peintes.

Le bâtiment est équipé de toutes les commodités, y compris le chauffage en hiver et la climatisation en été. Le terrain est clos par un mur en maçonnerie d'environ deux mètres de haut. A l'entrée se trouve un petit poste de garde d'une surface couverte d'environ 30 mètres carrés. A l'arrière, l'entrepôt, d'une surface couverte de 580 mètres carrés, est couvert d'une toiture en tôle ondulée d'environ 7,3 mètres de haut, recouverte de tuiles isolantes en plastique et ses murs sont en double

brique. Il comprend trois bureaux, une petite cuisine et des sanitaires. La superficie totale du bien hypothéqué est la suivante : Terrain : 2 759 mètres carrés; Surface bâtie : Administration (deux étages) : 1 630 mètres carrés (couverte) ; Entrepôt arrière : 580 mètres carrés (couvert de tôle ondulée); Poste de garde : 30 mètres carrés (couvert).

4. La mise à prix : deux millions huit mille dinars (2. 008.000, 000 Dt), Frais en sus.

5. Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 25 juin 2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de BEN AROUS, sis sur la route nationale n°1, km 5, Chouchat, Radés, 2013.

6. Visite et conditions de participation : la visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de BEN AROUS ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix. Les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de BEN AROUS.

2026R01694VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

1- Poursuivantes 1- MONJIA BENREBEH 2- LAYLA BENREBEH 3- HENDA BENREBEH 4- SIHEM BENREBEH 5- HALIMA BENREBEH 6- FOUZIA BENREBEH domiciliés à Cité bechawech, Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad AMMAR avocat auprès la cour d'appel, Demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3- Partie saisie : AHMED BENREBEH domicilié à Cité ennouur Gafsa.

4- Immeubles saisis : Deux immeubles non immatriculés, sis à Cité ennouur GAFSA et Souk Elfager GAFSA c'est une maison traditionnelle et DOUKEN.

5- Mise à prix : Deux cents quatre vingt quatorze mille six cents vingt six dinars (294.626.000) selon estimation de l'expert Ridha Sellimi.

6- Date d'audience : Lundi vingt neuf juin deux mille vingt-six (29/06/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première Instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite de lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2026R01705VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40 %

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social au 2 avenue Qualité de Vie, Elkram 2015, Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Société Tejra Trading, débitrice principale, société à responsabilité limitée, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1343402 C, demeurant à la route Zermdin Km 10, Menzel Hayet 5033, Zermdin, Monastir.

2/ Société De Développement Agricole, caution hypothécaire, société à responsabilité limitée, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1357615 M, demeurant à la route Zermdin Km 10, Menzel Hayet, Zermdin, Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°80018 Sfax dénommé «Mohamed Slim» objet de la parcelle n°34 du plan topographique et qui est la propriété de «la société de développement agricoles sis à la route de Gabès km 10 thyna à gauche vers Gabes Sfax. C'est un terrain agricole clôturé avec des murs sur les 4 cotés, sa superficie est de 6296 m². Elle a une double entrée du sud et de l'ouest, elle est de 43.17 m de l'est vers l'ouest sur la route de Gabès, une cassure de 10.95m puis vers le nord de 116.50m, puis vers l'est de 49.50m, une cassure de 8.50m jusqu'au fonds de 117.25m. Le logement du gardien se trouve du coté ouest d'une superficie de 45 m² couvert avec un toit en béton armé et une petite administration avec une toilette et qui sont délaissées. A l'angle est, se trouvent 3 caniveaux souterrains destinés à l'évacuation des eaux pluviales, l'intérieure de la propriété peut être utilisé comme espace de stockage extérieure. Plusieurs propriétés similaires sont utilisées pour des services pétroliers ou comme entrepôt pour des entreprises de transport ou de travaux publics. Il est situé à proximité de la zone industrielle de Thyna aménagée par l'agence immobilière industrielle et non loin des halls d'exposition liés au secteur de transport et des véhicules lourds. Il s'agit d'un quartier de densité moyenne, composé d'habitation populaire, situé à proximité de l'hôpital militaire, de la centrale électrique, de la STEG, du phare de Thyna et du parc urbain de Thyna. Le quartier bénéficie de l'électricité, de l'eau potable, du réseau d'assainissement, de l'éclairage public et du gaz naturel.

La propriété est bordée au sud par Chaabane et Partners, à l'est par El Kallel, au nord par la route de Gabès (qui donne accès à la propriété) et à l'ouest par une impasse (qui donne également accès à la propriété). Selon la municipalité de Thyna, la propriété est intégrée au plan

d'urbanisme municipal de Thyna sous le code UVB. Ce secteur autorise la construction d'infrastructure de loisirs, de salles de réception et d'espaces culturels tels que des restaurants et des cafés en utilisant des techniques de construction préfabriquées sans structures permanentes. Une bande de terrain donnant directement sur la route de Gabès a été désignée comme zone verte non constructible.

Mise à prix après déduction de 40 % : Six cent quatre vingt treize mille dinars (693.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmad Aloulou près de la CNSS Sfax, le Mercredi 17 Juin 2026 (17/06/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00801VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Walid Ben Nasr Essefi, débiteur principal, titulaire de la CIN n°05327425 demeurant à la route de Gabès km 7, cité Touta n°119, Sfax 3083.

2/ Naima Bent El Hedi Lazzaz, bénéficiaire du droit d'usufruit, d'exploitation et de résidence, titulaire de la CIN n°01138747, demeurant à route de Gabès km 7 n°119, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain d'environ 445 m², clos uniquement au sud par un mur de briques, situé sur la route de Sidi Salem Km 8 à environ 600 mètres de cette route, Tyna Sfax. Sur ce terrain se trouve une maison de plain-pied d'une surface couverte de 47 m², elle comprend un hall central spacieux, une chambre, une cuisine, une salle d'eau et une terrasse couverte. La maison est en bon état générale, les murs extérieurs et intérieurs sont en briques enduites et blanchies à la chaux, la toiture est en béton armé et dalles de céramique s'élève à 2.80 mètres au-dessus du niveau du sol. Le sol est carrelé de carreaux de céramique ordinaires. Certains murs de la cuisine et de la salle de bains sont revêtus de carreaux de céramique de qualité moyenne. Les portes et fenêtres sont en bois ordinaire et protégés par des barreaux de fer. La propriété est partiellement peinte et équipée en électricité et en eau potable et n'est pas raccordée au réseau d'assainissement public et est incluse dans le plan d'urbanisme de la commune de Tyna, dans une zone désignée UAa2, à densité moyenne et à caractère résidentiel, réservée à la construction de maisons individuelles et jumelées ainsi que d'immeubles d'appartements. La propriété se situe hors de la zone cadastrale «B» de tyna. Une voie de 10 mètres de large est prévue pour la propriété, une partie de celle-ci étant intégrée au réseau routier communal. Elle est bordée au sud par Mohamed Al-Akrami, à l'est par Wahid Al-Jlasi, au niveau souterrain par une entrée non pavée d'une largeur variant entre 4.66 m et 4.80 m et il est prévu de l'élargir à 10 m selon le modèle d'urbanisme de la municipalité de Tyna, d'où se situe son entrée et à l'ouest par Amer Al-Sefi.

Mise à prix : Quatre vingt deux mille et quatre cent cinquante dinars (82.450,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax, le Mercredi 24 Juin 2026 (24/06/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00802VEPA1

Vente aux enchères publiques

ETUDE MAITRE MOHAMED LAHMAIER

AVOCAT PRES LA COUR DE CASSATION

106 BIS RUE DE PALESTINE 1002 TUNIS

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

POURSUIVANT : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis identifiant unique 0000120H.

PARTIE SAISIE : Mohamed DAMMAK (C.I.N n°01087293) en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société Horizon Dammak et Fils demeurant : 1) Résidence Salma Bloc 6 Appartement n°2 Laouina Tunis - 2) Résidence les Fatimides Yasmine 5- 7ème Etage Appartement n°5 Laouina Tunis - 3) Rue Ibn El Jazzar n°2 Bhar Lazreg la Marsa Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Mohamed LAHMAIER avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESCRIPTION DU BIEN A VENDRE : Immeuble objet du T.F 192409 Tunis dénommé «Yasmine 187» d'une superficie de 108 m² et les parties indivises 71/10000 du T.F 192222 Tunis consistant en un appartement à usage d'habitation au 7ème étage de la résidence Yasmine 5 sis à Ain Zaghouan Tunis composé d'un salon - porte fenêtre - S.D.B - Salle d'eau et 3 chambres - cuisine - alimenté en eau - électricité - climatisation.

MISE A PRIX : (386.640,000 D.T) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Mardi 30 Juin 2026 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026401910VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Sonia Raissi

Avocate à la cour de cassation

03 Rue Naceur Bey La Marsa Tunis

Tél : 98.614.021

Partie poursuivante : Mme Monia Cherif, cin 00316578, ayant son adresse au 02 Rue El Messaoudi La Marsa Tunis et son domicile élu au cabinet de Maître Sonia Raissi Avocate à la cour de cassation 03 Rue Naceur Bey La Marsa Tunis.

Partie poursuivie : M. Mohamed Lasram ; CIN N°00055940 ayant son domicile au 06 Rue Kadhi lyadh La Marsa Tunis et son domicile élu (selon arrêt de la cour d'appel et de la cour de cassation) au cabinet de

maître Mohamed Nejib Ouertani sis au 91 Avenue 9 Avril immeuble Assoumoud Tunis, (la partie contre laquelle la vente est exercée).

L'avocat poursuivant : Maître Sonia Raissi, avocate à la cour de cassation, 03 rue Naceur Bey La Marsa Tunis M F 1057043 C.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un bien immobilier immatriculé, objet du titre foncier n°66890 Tunis, dénommé «Ben Attia 1», situé à La Marsa, 06 rue Kadhi ladh La Marsa, Tunis, d'une superficie de 481 m², consistant en une habitation composée d'un Rez-de-jardin, d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage. Le Rez-de-jardin comprend un garage, deux chambres, une petite chambre, une salle d'eau, ainsi qu'un escalier menant au rez-de-chaussée, d'une superficie de 115 m². Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée principale, d'un hall, d'un salon, d'une chambre, d'une cuisine donnant sur un jardin, d'une salle d'eau, ainsi que d'un escalier menant au 1er étage, sa superficie est de 119 m². Le 1er étage se compose, d'un hall, de 4 chambres avec dressing, d'une salle d'eau, d'une salle de bain, d'une superficie de 115 m². Le bien est équipé de l'électricité, de l'eau, du chauffage central et du gaz naturel.

Mise à prix : La mise à prix est d'un million quatre cent vingt-quatre mille et deux cent dinars (1.424.200,000 dinars), outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 30/06/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance TUNIS 1 Rue BAB BNET TUNIS.

La visite est possible tous les jours.

2026401920VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40 % de la mise à prix

POURSUIVANT : BH Bank représentée par son Président Directeur Général siège demeurant à

son siège social au 18 Avenue Mohamed 5 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

PARTIE SAISIE : NAJOUA Khadraoui titulaire de CIN n°07511955 ayant élu son domicile à rimer strass 11 Augsburg 86456 Allemagne, en sa qualité de débitrice hypothécaire.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître JEGHAM SOUHAIL Avocat, 2 Bis Rue d'Argentine Immeuble «ARGENTINA» 4ème étage Belvédère 1002 Tunis.

IMMEUBLE SAISI : La totalité de l'immeuble nommé «ALBARAKA» objet du titre foncier n°182595 Tunis, sis à cité 20 Mars sijoumi et qui s'agit d'un immeuble revenant à la partie saisie.

MISE A PRIX : Le prix a été fixé après réduction de 40% à cent quatre-vingt-treize mille quatre cent six dinars et trois cent quarante millimes (193.406, 340 dinars).

LA VISITE DE L'IMMEUBLE : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de Tunis2 et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Lundi 22 Juin 2026 (22/06/2026) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Tunis2. L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2026401937VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de distribution des deniers République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance de Nabeul

Chambre de distribution des deniers

Par décision de Mme Aouatef Darragi juge rapporteur au tribunal de 1ère

instance de Nabeul annonce qu'elle aura une distribution de la somme de 64.600.000 dt cosigné à la recette des finances Avenue Taieb Mehiri Nabeul suivant reçu n°M114371 en date du 22/10/2024 suite à la requête de Maître Mrabet Hanen au nom de Wassila Mabrouk enrôle au tribunal sous le n°75 avec tous les documents ainsi que le certificat de dépôts suite à une ordonnance sur requête n°4608 du 21/10/2024 cette annonce est rédigée selon les articles 464 et 466 du CPCC.

En conséquence tout créancier éventuel doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion cette annonce est rédigée suivant l'article 468 du CPCC stipule : "Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

2026R01675VEPA2

Nomination des mandataires de la justice

POUR UN GROUPE DE SOCIETE

En vertu de la décision du tribunal de première Instance de Tunis du 18 MAI 2026, il a été décidé la continuité des procédures du Séquestre concernant l'affaire n°169 par les mandataires de la justice Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni sous la supervision de la juge contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen pour les sociétés suivantes :

- Société Carthage TRAILERS Identifiant Unique : 1249335D

- Société SOMEVAM Identifiant Unique : 1600172S

- Société FIRST ELECTRIC Identifiant Unique : 1411566 E

- AL MEJED INVESTISSEMENT Identifiant Unique : 1360682Z

- Société des TECHNOLOGIES AGRICOLES Identifiant Unique : 0984328S.

2026R01686VEPA2

Nomination des mandataires de la justice

POUR UN GROUPE DE SOCIETE

En vertu de la décision du tribunal de première Instance de Tunis du 18 MAI 2026, il a été décidé la continuité des procédures du Séquestre concernant l'affaire n°168 par les mandataires de la justice Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni sous la supervision de la juge contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen pour les sociétés suivantes :

- STE IMMOBILIERE MAISON BLANCHE IDENTIFIANT UNIQUE 0956541M

- STE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT TITULAIRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE N°00022404B

- STE TOURISTISTIQUE TITULAIRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE 0012376W

- STE GHOUILA DE PROM IMMOBILIERE TITULAIRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE 00987128

- PHARMA MEDICAL INDUSTRIE PHARMIN TITULAIRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE 0712491T

- STE SAFTI DISTRUTION TITULAIRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE 1381728L

- CLINIQUE AL MAJED TITULAIRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE 1315617J

- STE AFRICAINE DISTRIBUTION AUTOCAR TITULAIRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE 1202338 E

- STE TUNISO SAOUDIENNE D'INVESTISSEMENT TITULAIRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE 0381747G.

2026R01687VEPA2

Nomination des mandataires de la justice

POUR UN GROUPE DE SOCIETE

En vertu de la décision du tribunal de première Instance de Tunis du 18 MAI 2026, il a été décidé la continuité des

procédures du Séquestre concernant l'affaire n°173 par les mandataires de la justice Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni sous la supervision de la juge contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen pour les sociétés suivantes :

- STE d'animation Hôtelière de MAHDIA IU N°0345769J
 - STE GRANADA (Hôtel LALLA BAYA) IU N°0046034J
 - STE Maison TMIMI IU N°0003066H
 - STE PROMOTION TOURISTIQUE LE MERIDIEN IU N°0024587V
 - STE EXPERT AUTO IU N°1170664P
 - STE TOURISTIQUE ET HOTELIERE DU SUD (Hôtel BAYA BEACH) IU N°0024733L
 - STE DISTROIL IU N°1264358A.
- 2026R01688VEPA2

Nomination des mandataires de la Justice

LA SOCIETE AL HIFADH SICAV IDENTIFIANT UNIQUE : 1055155B

En vertu de la décision de tribunal du première Instance de Tunis du 18 MAI 2026, il a été décidé la continuité des procédures du Séquestre concernant l'affaire n°182 par les mandataires de la justice Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni sous la supervision de la juge contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen pour la société AL HIFADH SICAV Titulaire de l'identifiant unique 1055155B.

2026R01689VEPA2

Modification du plan de sauvetage De la société LES TROIS COLOMBES SARL

En vertu de la décision N°325 du tribunal de 1ère instance Ben Arous en date du 08/12/2025, il a été décidé la modification du plan de sauvetage de la Société LES TROIS COLOMBES SARL IU : 0904096C et ce par la cession aux tiers d'une partie du fonds de commerce (l'enseignement primaires avec toutes ses dépendances) en autorisant le

commissaire d'exécution Mr Rached Zaghoudi d'effectuer toutes les procédures légales requises à cette fin.

2026R01710VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Green Fruits - SA

Société anonyme

**Au capital social de 1.620.000
dinars**

**Siège social : Zone Industrielle
Kebili**

IU : B2353462011

MF : 1192251QAM000

N° Affiliation CNSS : 280564-40

Les Actionnaires de la société GREEN FRUITS S.A sont convoqués pour se réunir le vendredi 26 juin 2026 à 11h du matin au siège social de la société UGFS sise à Rue du Lac Biwa, Tunis, Tunisie, l'ordre de jour de l'assemblée est le suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires relatifs aux exercices 2024 et 2025.
3. Lecture des rapports généraux du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2024 et 2025.
4. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2024 et 2025.
5. Approbation des conventions réglementées, prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, relatifs aux exercices 2024 et 2025.
6. Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025.

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre des exercices 2024 et 2025.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Nomination des membres du Conseil d'Administration.

10. Nomination du Commissaire aux Comptes.

11. Pouvoirs et formalités.

2026R01706SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

INSTITUT MEDITERRANEEN DE FORMATION AUX METIERS MARITIMES SA

Société Anonyme

**Au capital de 2 400 000 Dinars
Tunisiens**

RNE : 1119287Q

**Siège : Port de Radés, Bâtiment
OMMP, 2040 Radés**

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société «Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers Maritimes», appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux normes comptables applicables, se tiendra le mardi 23 juin 2026 à 10 h, au siège de l'Institut sis à la Rue de Marseille, Port de Radés, Bâtiment OMMP, 2040 Radés, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du report de la date de l'Assemblée Générale Annuelle;
2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 ;
3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;
4. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 ;
5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées;

8. Quitus aux membres du Conseil d'administration, au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général ;

9. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration;

10. Pouvoirs pour formalités.

Je vous prie de croire à l'expression de ma considération distinguée.

2026R01707SANB3

Société VAGA LABORATORIES

Société Anonyme

Siège Social : Lot N°49 Zone Industrielle Béja Nord

Capital Social : 7 229 500 dinars

Identifiant Unique : 1597731A

Matricule Fiscal : 1597731AAM000

Mesdames et monsieur les actionnaires de la société VAGA LABORATORIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 juin 2026 à 10:30h, au siège social de la société situé à la zone industrielle Béja Nord lot N°49, pour se délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025,

3) Approbation des comptes courants actionnaires arrêté par le conseil d'administration au 31/12/2025

4) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des conventions réglementées,

5) Affectation des résultats l'exercice 2025 ;

6) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 et fixation des jetons de présence,

7) Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R01711SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTER BANK SERVICES

SOCIETE ANONYME

SIEGE SOCIAL : 32, RUE 8601 CHARGUIA - 1 2035 - TUNIS

CAPITAL SOCIAL : 6.970.045 DINARS

Les actionnaires de la Société «INTER BANK SERVICES» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 juin 2026 à 09H00 du matin au siège social de la société sis au 32, Rue 8601 Charguia - 1 - 2035 - Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes se rapportant à l'exercice 2025.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2026.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025.

8- Pouvoirs.

2026R01712SANB3

CONVOCATION

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société Anonyme

Au capital de 44 047 290 Dinars

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

R. N.E Identifiant unique : 003242F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les

CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi 24 juin 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2025

2) Lecture des rapports (général et spécial) des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions mentionnées au rapport spécial

3) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2025

4) Affectation du résultat de l'exercice 2025

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Désignation des nouveaux membres au conseil d'administration

7) Renouvellement du mandat des membres du conseil pour les années 2026/2027/2028.

8) Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour les années 2026/2027/2028

9) Fixation des jetons de présence.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis à Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

2026R01713SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles

Cave Viticole de Grombalia Société anonyme

Capital social : 863.499 dinars

Siège social : R.N. N°1 Km 33 Semmeche 8030

Matricule fiscal : 11711 L/M/A/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Cave Viticole Grombalia" convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le Mercredi 24 Juin 2026 à 09 H 30 au siège social de la

société en réponse au premier appel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport moral et financier pour la gestion de l'exercice 2025 et discussions des rapports mentionnés.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2025.
- 3- Approbation des rapports mentionnés.
- 4- Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.
- 5- Approbation de la modification de l'article 11 du règlement intérieur de la société.
- 6- Approbation de la constatation des variations du capital social au cours de l'exercice 2025.
- 7- Fixation de la valeur de la prime de présence pour les membres du conseil d'administration.
- 8- Mise à jour de la liste des adhérents.
- 9- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents.
- 10- Approbation de retrait des adhérents.
- 11- Approbation du remboursement du capital aux adhérents.
- 12- Approbation du retour des adhérents.
- 13- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2027-2028 et 2029.
- 14- Approbation du prélèvement du déficit d'exploitation pour la gestion de l'exercice 2025.
- 15- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant se présenter comme membre du conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature en qualité que commissaire aux comptes doit présenter sa demande à cet effet à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- La présentation de la convocation et de la C.I.N. est obligatoire lors de l'émargement sur le registre de présence.

- Les demandes de présentation aux élections du conseil d'administration sont retirées à la direction de la société.

2026R01714SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

United Gulf Financial Services - North Africa

Société Anonyme

Au capital de trois millions (3000000) de dinars

Siège social : Rue du Lab Biwa - Imm.Fraj-Etg.2 - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique RNE : W1075713

Les actionnaires de la société United Gulf Financial Services-North Africa sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui aura lieu le mercredi 10 juin 2026 à 10 heures au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.
3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4. Approbation des états financiers relatifs aux comptes individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5. Quitus aux administrateurs pour leurs actes accomplis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

7. Nomination des membres du Conseil d'Administration de la société United Gulf Financial Services - North Africa.

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes de la société United Gulf Financial Services - North Africa.

9. Fixation de la rémunération des membres du Comité des risques et d'audit.

10. Lecture du rapport annuel du Comité de contrôle charaïque du fonds «UGFS Islamic Fund» pour l'exercice 2025.

11. Lecture du rapport annuel du Comité de contrôle charaïque du fonds «Theemar Investment Fund» pour l'exercice 2024.

12. Lecture du rapport annuel du Comité de contrôle charaïque du fonds «Tunisian Development Fund 2» pour l'exercice 2024.

13. Lecture du rapport annuel du Comité de contrôle charaïque du fonds «Tunisian Development Fund 3» pour l'exercice 2024.

14. Lecture du rapport annuel du Comité de contrôle charaïque du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA» pour l'exercice 2025.

15. Lecture du rapport annuel du Comité de contrôle charaïque du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA II» pour l'exercice 2025.

16. Renouvellement du mandat des membres du Comité de contrôle charaïque du Fonds Commun de Placement à Risque «Theemar».

17. Renouvellement du mandat des membres du Comité de contrôle charaïque du Fonds Commun de Placement à Risque «Tunisian Development Fund 2».

18. Nomination des membres du Comité de contrôle charaïque du Fonds Commun de Placement à Risque «Tunisian Development Fund 3».

19. Nomination des membres du Comité de contrôle charaïque du Fonds Commun de Placement à Risque «ATID Fund (1) ».

20. Pouvoirs pour formalités.

En cas d'empêchement, tout actionnaire peut se faire représenter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire par une personne de son choix, munie d'un mandat spécial à cet effet. Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2026R01715SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

SOCIETE LAND'OR

S.A AU CAPITAL 13.784.285 DINARS

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 29 juin 2026 à 11 Heures à l'Hôtel SHERATON Tunis Avenue de la Ligue des Etats Arabes - Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2025 ;

- Lectures des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025;

- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Constatation de la démission d'un membre du Conseil d'administration de ses fonctions d'administrateur sans remplacement;

- Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée et que ce dernier soit parvenu à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants permanents des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

2026R01717SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Hôtelière Port de Prince

Société Anonyme

Au capital de 44.142.300 Dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 KM 13 Ez-zahra

Identifiant Unique : 0510785J

Messieurs les actionnaires de la société "Hôtelière Port de Prince" sont priés d'assister à l'Assemblée

Générale Ordinaire qui se tiendra le 26/06/2026 à 16h00 à Ezzahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01718SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN INTERNATIONAL

P&I CORRESPONDENT

S.A. AU CAPITAL DE 500.000 D.T

Messieurs les actionnaires de la TUNISIAN INTERNATIONAL P&I CORRESPONDENT, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 30 Juin 2026 à 15h00 à Rue Aboubaker El BOUKRI, Immeuble LUXOR II (2ème étage) Montplaisir Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

2/ Lecture du Rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2025,

3/ Examen et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2025,

4/ Examen et approbation des conventions réglementées,

5/ Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025,

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2025,

7/ Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026R01719SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2025

Société régionale de transport de kairouan

Société anonyme de 151.000 dinars

Registre de commerce : N°B156031996

MF : 0004315/K

Les actionnaires de la Société régionale de transport de Kairouan sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra Mardi 23 Juin 2026 à 10 heures au siège de la société avenue assad ibn fourat à Kairouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur

l'exercice 2025.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025.

4- Approbation des conventions relatives à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus des administrateurs pour l'exercice 2025.

6- Nomination du commissaire aux comptes pour la période 2026-2028.

7- Affectation de résultat de l'exercice 2025.

2026S00749SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 35.727.910 DINARS

SIEGE SOCIAL : COMPLEXE ADMINISTRATIF RUE MANSOUR ELHOUCHE 4100 MEDENINE

Identifiant unique : 003514 L

N° d'affiliation CNSS : 34293-52

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30/06/2026 à 9 h à l'Hôtel Djerba Resort sis à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2025 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3- Approbation des états financiers individuels et du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025;

4- Approbation des états financiers consolidés du groupe SODIS SICAR pour l'exercice 2025 ;

5- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 et suivants du CSC ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;

8- Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.

9- Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025 ;

10- Statuer sur l'allocation et la fixation des jetons de présence aux représentants permanents de la SODIS SICAR au sein de la filiale SOPISUD au titre de leur mission de restructuration ;

11- Pouvoir pour formalités.

2026X00816SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 5.500.000 DINARS

MU. N°0002058 D

SIEGE SOCIAL : 14 RUE MASMOUDA - MUTUELLEVILLE - 1082 TUNIS

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAN" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 25 Juin 2026 à 15 heures à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAN et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2025.

6- Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

7- Nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration de la société.

8- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.

9- Pouvoirs pour Formalités.

2026401923SANB3

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société Tunisienne d'Assurances Takaful

«Al Baraka Assurances»

SA au capital de 20.145.010 DT

Siège social : 59, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1288542B

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis en date du 16/04/2026 sous le numéro 26801429, quittance n°3504 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8 mai 2025 sous le numéro 2026P29350656, il a été décidé :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, comité de supervision charaïque et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

- Approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Fixation des jetons de présence de l'année 2026 des administrateurs et des comités.

- Nomination de Madame Hela Naffeti en tant que membre du comité de supervision charaïque.

2026401924SANB3

Convocation

CARTHAGE CEMENT

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172 A

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société

CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 24 juin 2026 à 10H00 à L'INSTITUT ARABE DES CHEFS D'ENTREPRISE IACE Les Berges du LAC 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;

7. Affectation du résultat;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

10. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique, de Rémunération et juridique et au titre de l'exercice 2025 ;

11. Nomination d'administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028 ;

12. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

13. Ratification de la nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

14. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026401927SANB3

Convocation

CARTHAGE CEMENT

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172 A

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le 24 juin 2026 à 13H00 à L'INSTITUT ARABE DES CHEFS D'ENTREPRISE IACE Les Berges du LAC 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale Extraordinaire;

2. Approbation du transfert du siège social ;

Ancienne adresse : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Nouvelle adresse : Le Siège Social de la Société est fixé au : Lot 4.1.1, Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine 2015 Tunis

3. Approbation de l'ouverture d'une adresse annexe sise à la Rue de la physique ZI Bir Kassa 3 ben Arous;

4. Modification du 1er paragraphe de l'article 4 des statuts de la société (changement de l'adresse du siège social)

5. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026401928SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MAC SA

Capital social : dix millions cinq cent mille dinars

Siège social : Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0614832X

MF : 614832XPM000

La Société d'Intermédiation en Bourse MAC SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée

Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053, le jeudi 11 juin 2026 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales. ;

- Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;

- Renouvellement et nomination du mandat des administrateurs pour les années 2026-2027-2028

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027-2028

- Pouvoirs.

2026401929SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MAC SA

Capital social : dix millions cinq cent mille dinars

Siège social : Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance Les Berges du Lac 1053 Tunis

RNE : 0614832X

MF : 614832XPM000

La Société d'Intermédiation en Bourse MAC SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale ExtraOrdinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053, le jeudi 11 juin 2026 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés

- Cumule des fonctions de directeur général et président du conseil d'administration

- Questions diverses.

2026401930SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE LE GOLF DES OASIS

S.A au capital de 5.100.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 0749279 N/A/M/000

CNSS : 00226328-27

Messieurs les actionnaires de la société le golf des oasis sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 01 juillet 2026 à 10 heures au siège de la société Tuniso-Emiratie de Participation sis à Immeuble ENNOUR - 5ème étage - centre Urbain Nord - derrière l'ambassade de l'Arabie Saoudite - en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du plan de sauvetage élaboré par la direction et statuer sur la continuité de la société conformément à l'article 388 du Code S.C.

2026401932SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Tuniso-Saoudienne de Recouvrement

S.A au capital de 300.000 DT

19, Rue des Jasmins Nouvelle Ariana, 2080 Ariana

Identifiant Unique : 815441 C

CNSS : 167549-30

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Saoudienne de Recouvrement «TSR» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 22 juin 2026 à 10h00 au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées ;

- Approbation des états financiers 2025 et du rapport d'activité 2025 ;

- Affectation des résultats;

- Ratification de cooptation d'administrateurs;

- Quitus aux administrateurs;

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège social de la Tuniso-Saoudienne de Recouvrement.

2026401934SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que MONSIEUR KAMEL HADFI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°7853 en date du 07 MAI 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en l'ouverture d'un centre de regroupement et de distribution de commerce de gros de gaz domestique et non domestique à la DELEGATION de hajeb laoun du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de hajeb laoun.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de hajeb laoun ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

CLOTURE SEQUESTRATION

Suite au décision rendu le 02/04/2026 par Madame JLASSI NOUHA La juge chargée de dossier de séquestration N°333 concernant le titre foncier N° 123440 sis au 10 rue hanoun Carthage dermech, le tribunal prononce la clôture de dossier, ordonner le séquestre de publier cette décision au J.O.R.T tout en informant les parties et de déposer le dossier au greffier du tribunal de première instance de Tunis.
2026401904DIVD2

Rectificatifs

RECTIFICATIF

Concernant l'annonce n°2026X00708SANB3 publiée au JORT n°55 du 12 mai 2026 et relative à la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois.

Il y a lieu de lire :
«...se tiendra le vendredi 19 juin 2026 »

Au lieu de :
«se tiendra le vendredi 16 juin 2026 »

Le reste sans changement.

2026X00811RECZ9

RECTIF

Annonce N°2026 401807 SANB3 publiée au journal N°59 le 20 mai 2026.

Vrai : Mardi,

Faux : Vendredi.

2026401925RECZ9